

SCP

Christian MATHIEU
Christophe NEYROUD
Huissiers de Justice associés

3, Boulevard Thiers

04000 DIGNE-LES-BAINS

☎ : 04.92.31.31.75

☎ : 04.92.32.08.78

✉ : contact@huissieralpes.fr

Païement par carte bancaire sur

Site web : <http://www.huissieralpes.fr>

CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATION

IBAN N : FR 36 40031 00001 0000185201R 97

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**
EXPEDITION



Références : R 951
CDT81

COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE-VENTE

LE *vingt dix* / *ans*

DEUX MILLE DIX NEUF

Société Civile Professionnelle, Christian MATHIEU et Christophe NEYROUD, Huissiers de justice Associés, à résidence de DIGNE LES BAINS (04000), y demeurant 3, boulevard Thiers, par l'un d'eux soussigné,

A :

Monsieur Julien FAVRE, né(e) le 18/12/1988 à DIGNE LES BAINS, demeurant à (04200) SISTERON, 15 Chemin de Sarlabosc

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué à la modalité de signification.

A LA DEMANDE DE :

L'URSSAF (ou la CGSS), prises en la personne de son Directeur en exercice et élisant domicile à l'agence pour la sécurité sociale des Indépendants 29 boulevard de Dunkerque CS 11530 - 13235 MARSEILLE Cedex 2, agissant en vertu de l'article 15 de la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 qui acte la suppression juridique du RSI à compter du 1er janvier 2018 et le transfert du recouvrement des cotisations et contributions sociales personnelles des travailleurs indépendants aux URSSAF (ou les CGSS dans les DOM)

Elisant domicile en mon Etude.

EN VERTU :

Dossier n°46488 : D'Une contrainte délivrée par le Directeur de l'organisme requérant en date du 11/12/2017

Dossier n°48441 : D'Une contrainte délivrée par le Directeur de l'organisme requérant en date du 12/04/2018

Dossier n°50178 : D'Une contrainte délivrée par le Directeur de l'organisme requérant en date du 31/07/2018

Dossier n°52891 : D'Une contrainte délivrée par le Directeur de l'organisme requérant en date du 21/01/2019

Précédemment signifié(e).

JE VOUS FAIS COMMANDEMENT DE PAYER LES SOMMES CI-DESSOUS DETAILLEES :

Dossier n°46488

Référence	Motif	Période
0062721694	Contraintes	4E TRIM 16 1ER TRIM 17 2E TRIM 17

Nature	Montant
Cotisation impayée	3 605,00
Majoration pour paiement tardif	249,00
Frais de procédure	225,04
Droit proportionnel	17,17
Soit un Total restant dû en Euros	4 096,21

Dossier n°48441

Référence	Motif	Période
0063185375	Contraintes	3E TRIM 17
0063357317	Contraintes	4E TRIM 17

Nature	Montant
Cotisation impayée	683,00
Majoration pour paiement tardif	36,00
Cotisation impayée	694,00
Majoration pour paiement tardif	37,00
Frais de procédure	72,58
Droit proportionnel	85,90
Soit un Total restant dû en Euros	1 608,48

Dossier n°50178

Référence	Motif	Période
0063691480	Contraintes	1ER TRIM 18

Nature	Montant
Cotisation impayée	792,00
Majoration pour paiement tardif	43,00
Frais de procédure	41,69
Droit proportionnel	60,73
Soit un Total restant dû en Euros	937,42

Dossier n°52891

Référence	Motif	Période
0063665479	Contraintes	2E TRIM 18

Nature	Montant
Cotisation impayée	792,00
Majoration pour paiement tardif	43,00
Frais de procédure	41,79
Droit proportionnel	60,73
Soit un Total restant dû en Euros	937,52

Total des dossiers de regroupement restant dû en Euros	7 579,63
Cout du présent acte	139,71
SOIT UN TOTAL GLOBAL RESTANT DU EN EUROS	7 719,34

TRES IMPORTANT

Faute par vous d'acquitter les sommes ci-dessus mentionnées, sauf à parfaire ou à diminuer, vous pourrez y être contraint par la SAISIE de vos biens meubles corporels à l'expiration d'un délai de HUIT JOURS à compter de la date du présent acte.

SCP

Christian MATHIEU
Christophe NEYROUD

Huissiers de Justice associés

3, Boulevard Thiers

04000 DIGNE-LES-BAINS

☎ : 04.92.31.31.75

☎ : 04.92.32.08.78

✉ : contact@huissieralpes.fr

💳 Paiement par carte bancaire sur

Site web: <http://www.huissieralpes.fr>

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION

IBAN N°: FR 36 40031 00001 0000165201R 97

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

EXPEDITION

COUT DE L'ACTE

Décret n°2016-230 du 26 février 2016
Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs
réglementés des huissiers de justice

Emolument (Art R444-3 C. Com)	40,76
Droit d'engagement des poursuites (Art A444-15)	66,58
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	115,01
TVA (20,00 %)	23,00
Total TTC	138,01

Acte dispensé de la taxe



Références : R 951
MRCP

MODALITE DE REMISE A PERSONNE

LE : MARDI VINGT SIX MARS DEUX MILLE DIX NEUF

A la demande de :

L'URSSAF (ou la CGSS), prises en la personne de son Directeur en exercice et élisant domicile à l'agence pour la sécurité sociale des Indépendants 29 boulevard de Dunkerque CS 11530 - 13235 MARSEILLE Cedex 2, agissant en vertu de l'article 15 de la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 qui acte la suppression juridique du RSI à compter du 1er janvier 2018 et le transfert du recouvrement des cotisations et contributions sociales personnelles des travailleurs indépendants aux URSSAF (ou les CGSS dans les DOM)

Etant mandaté à l'effet de signifier un acte de : Commandement ou Injonction & Commandement

Celui-ci a été remis par clerc assermenté dont les mentions sont visées par nous sur l'original et l'expédition et selon les déclarations qui lui ont été faites, à :

Monsieur Julien FAVRE, né(e) le 18/12/1988 à DIGNE LES BAINS, demeurant à (04200) SISTERON, 15 Chemin de Sarraïosc

parlant à : **sa personne ainsi déclarée** rencontrée sur son lieu de travail.

Le présent acte a été établi en 2 feuillets.

La copie signifiée a été établie en 2 feuillets.

Le coût de l'acte est détaillé ci-contre.

Visées par moi les mentions relatives à la signification.

Christian MATHIEU

Christophe NEYROUD

